

Commune : **ÉLÉTOT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/10/2024

DATE D'AFFICHAGE

24/10/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 14

PRESENTS 9

PROCURATIONS 3

VOTANTS 12

Délibération reduc exécutoire

Par l'envoi en Préfecture

Et sa publication le 08/11/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 5 Novembre

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire.

Sous la présidence de Madame Séverine HÉBERT

Etaient présents : Mme HEBERT - Mme FLAMENT

Mme LECOINTRE - M. ZABIJAK - M. LEPILLIER - M. GOBBE

M. DEHAIS - Mme DENEUVE - Mme LEMARCHAND

PROCURATIONS : Mme LESUEUR à Mme FLAMENT

Mme CONVENTZ-BREYNE à Mme HÉBERT

M. VERNIZEAU à Mme LECOINTRE

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme LESUEUR - M. DENOYERS

M. NEVEU - Mme CONVENTZ-BREYNE

M. VERNIZEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FLAMENT

SEANCE OUVERTE A 18H30



N° 2024 – 6 - II – TARIF DES REPAS DE CANTINE ET DE LA GARDERIE POUR LA RENTRÉE DU 1^{er} JANVIER 2025.

Cantine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs des repas de la cantine en raison de l'inflation doivent être augmentés.

Tarif 2024 :

Repas enfant : 3,30 €

Repas adulte : 4,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'appliquer le tarif suivant à partir du 1^{er} janvier 2025 :

Repas enfant : 3,50 €

Repas adulte : 4,20 €

Garderie

Madame le Maire rappelle les tarifs 2024 de la garderie :

Garderie : 1,80 € par jour et 17 € de forfait par mois.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'appliquer le tarif suivant à partir du 1^{er} janvier 2025 :

Garderie : 2,00 € par jour et 20,00 € de forfait par mois pour plus de 10 jours.

Jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire – Séverine HÉBERT





PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION**

2 EXEMPLAIRES

COLLECTIVITE

COMMUNE D'ÉLÉTOT
251 RUE DE L'EGLISE
76540

DATE D'ENVOI :

7 NOVEMBRE 2024

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte Délibérations	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Choix du prestataire de cantine.	N° 2024 – 6 – I du 05/11/2024	
Tarif des repas de cantine et de garderie pour la rentrée du 1 ^{er} janvier 2025.	N° 2024 – 6 – II du 05/11/2024	
Lotissement : choix du maître d'œuvre.	N° 2024 – 6 – II du 05/11/2024	
Copieur école.	N° 2024 – 6 – IV du 05/11/2024	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :



CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :

